

Le Centre de Washington affirme que dans le dernier semestre de 1982, les États-Unis ont réussi à soutirer 205 millions de dollars aux institutions financières internationales pour le compte du Salvador, à limiter à 34 millions l'aide accordée au Nicaragua, et à faire fi de l'opposition farouche manifestée par le Congrès à l'égard de l'aide consentie au Guatemala. Le gouvernement américain a pris ces initiatives en dépit du fait que les établissements internationaux de prêts sont chacun dotés d'une charte non politique qui leur interdit de faire de la discrimination envers un pays membre et les oblige à ne tenir compte que de critères d'ordre économique pour décider de l'octroi de tout prêt. En fait, l'accord des États-Unis en ce qui concerne un prêt consenti par la Banque interaméricaine au Guatemala revêt beaucoup d'importance, car c'était là le dernier État de droite à propos duquel la politique votée par le Congrès américain au sujet des droits de l'homme était encore en vigueur. Cette loi ne s'applique plus maintenant que dans le cas des dictatures de gauche, comme le Yemen du Sud.

Compte tenu de tout ce qui précède, j'exhorte le gouvernement à suivre au pied de la lettre les recommandations du groupe de travail canadien sur la responsabilité des églises et des sociétés, un groupe qui représente l'Église catholique romaine et l'Église protestante, et de s'opposer aux demandes de prêt présentées au FMI par des pays qui pratiquent ou sanctionnent la violation constante et effrontée des droits de l'homme.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### L'UNION SOVIÉTIQUE—LA DÉLIVRANCE DE VISAS AUX PENTECOSTISTES

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, j'ai pris la parole à maintes reprises à la Chambre pour reprocher au gouvernement soviétique de bafouer les droits de la personne et en particulier de refuser constamment de donner des visas aux personnes désireuses de quitter le pays pour des raisons de liberté de culte et de pensée ou pour aller rejoindre des membres de leur famille en Occident.

Or, au début de la semaine les autorités soviétiques ont autorisé cinq membres pentecostistes de la famille Yashchenko à émigrer. J'ai adressé aujourd'hui une lettre à M. Youri Andropov pour féliciter son gouvernement d'avoir pris cette décision et pour l'exhorter à accorder des visas de sortie à d'autres citoyens soviétiques désireux de quitter le pays pour des raisons légitimes. Le Canada compte plus de 350,000 pentecostistes qui se réjouissent de cette bonne nouvelle pour leurs coreligionnaires.

Si les autorités soviétiques veulent améliorer leurs relations avec le Canada et avec nos alliés et créer un climat de bonne entente avec les Canadiens, elles devraient savoir que nous souhaitons voir davantage de décisions de ce genre. Malheureusement, le cas de la famille Yashchenko est l'exception, non la règle. On refuse à des milliers de juifs soviétiques la permission de quitter le pays. J'espère cependant que nous pouvons voir dans cette décision récente le signe d'un revirement dans la politique soviétique, et je tiens à en féliciter M. Andropov et à le prier d'accorder le même traitement aux milliers de personnes qui attendent encore dans l'espoir d'en bénéficier.

### Questions orales

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

##### ON REGRETTE L'ABSENCE DE MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Madame le Président, je voudrais faire aujourd'hui une déclaration contre les déclarations. Depuis le mois de janvier, c'est-à-dire depuis que nous avons adopté notre nouveau Règlement, l'importance de notre rôle de député a nettement diminué parce que nous ne pouvons pas proposer de motions réclamant des actes à la suite des propos qui ont été tenus à la Chambre. Il importe peu de parler de l'égalité des femmes, des droits des autochtones ou de la libération des juifs de l'Union soviétique si les députés ne peuvent pas présenter en même temps une motion réclamant des actes. C'est pour cela que nos électeurs nous ont envoyés au Parlement. Faire de beaux discours qui ont autant d'effet que si on les avait prononcés à minuit, à la pleine lune, au fond du lac Supérieur, c'est comme tenir un concours d'éloquence chez les boys scouts ou dans les clubs 4-H.

Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut rendre à la Chambre le droit consacré qu'ont les députés de proposer une motion portant sur des actes, surtout que les députés ont de plus en plus de difficulté—et je comprends pourquoi—de présenter des motions d'initiative parlementaire. C'est pourquoi j'exhorte mes collègues à étudier sérieusement la question lorsque cette expérience sera terminée et à ne pas oublier que les actes importent davantage que les paroles parce que le Parlement doit rendre des comptes.

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### L'ÉCONOMIE

##### LE DISCOURS TÉLÉVISÉ DU PREMIER MINISTRE—L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a parlé aux Canadiens grâce au monde irréal de la télévision hier soir. Quant à nous, nous devons nous occuper de la réalité, parce que le premier ministre ne l'a pas fait hier soir. De fait, il a été bien cruel envers les 2 millions de chômeurs canadiens en disant: «Il n'y a pas de crise. Tous les espoirs sont permis.»

Comment le premier ministre peut-il parler ainsi aux 2 millions de chômeurs canadiens? Comment peut-il dire que nous avons accompli beaucoup de progrès cette année puisqu'entre mai 1982 et mai dernier, le nombre des chômeurs a augmenté de 265,000, c'est-à-dire 87,000 femmes, 91,000 jeunes et 92,000 chefs de famille? Quels espoirs sont permis et quelle crise n'existe pas, d'après ce que le premier ministre a dit à la télévision hier soir?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je regrette que le député n'ait pas entendu ou regardé l'émission à la télévision ou qu'il ait cessé de la regarder beaucoup trop vite. J'ai en effet précisé que nous ne pouvions pas vraiment parler de reprise tant qu'il reste encore 1